

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre du mois de novembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 28 octobre 2025

20 présents + 1 pouvoir (21 votes sur 27) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE, Mattieu MANCEAU, Dominique GUILBOT
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

1 pouvoir :

- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Absents/Excusés : Jean-Claude LAURANTIN, Jacques ROY, Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

Micheline REAULT a été élue secrétaire de séance

=====

MÉDIATHÈQUE
Politique d'actions culturelles 2025-2026

Cette année, la médiathèque proposera une saison culturelle reflétant l'ensemble des secteurs de la structure : adulte, jeunesse et en lien avec les propositions des actions scolaires.

Tout en continuant à proposer des actions tout au long de l'année auprès du public, l'idée est également de promouvoir la Médiathèque : continuer le travail en partenariat avec les acteurs habituels, la faire connaître auprès de nouveaux et surtout, garder un lien avec le territoire.

CONSIDERANT le projet de politique culturelle de la médiathèque présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ De valider la politique d'action culturelle de la Médiathèque pour l'année 2025-2026 telle que présentée en annexe, et notamment les axes suivants :
 - Valoriser les collections de la médiathèque à travers des challenges littéraires :
 - Création d'un prix BD en partenariat avec la commune de Saint-Loup Lamairé : prix des lecteurs comportant deux sélections :
 - Une sélection pour un public adulte : BD pour Thouet.
 - Une sélection pour un public jeune âgé de 11 à 15 ans : Manga pour Thouet. (septembre 2025-avril 2026).
 - Poursuivre le partenariat avec la commune de Dissay pour le prix des lecteurs de polars Noir'Dissay, (mars et septembre 2026)
 - Poursuivre le partenariat avec le département des Deux-Sèvres et l'association Littératures Européennes de Cognac pour le prix des Lecteurs (littérature générale), mettant à l'honneur un pays européen.
 - En 2025, le pays mis à l'honneur : La Suisse. Accueil d'un auteur en novembre 2025.
 - Participation au Prix des lecteurs 2026, entre mai et octobre.
 - S'inscrire dans des manifestations locales, en poursuivant la dynamique locale de partenariat.
 - En attendant Noël, avec le CSC et 2A (décembre 2025) : Proposition d'un spectacle musical par la Compagnie Duo papier Ciso.
 - Salon du Livre 2026, avec 2A (février-mars 2026). Une médiation avec trois auteurs suivi d'une séance de dédicace. Ces auteurs interviendront dans les classes de maternelles et de primaires du territoire (programme scolaire 2025-2026).
 - S'inscrire dans des manifestations nationales
 - Téléthon 2025 : vente de livres sortis des collections de la médiathèque (décembre 2025)
 - Nuit de la lecture (janvier 2026)
 - La Science se livre, en partenariat avec l'Espace Mendès France (avril-mai 2026)
 - Partir en livre (juin/ juillet 2026)
- ▶ De solliciter les partenaires financiers, Département des Deux-Sèvres, Médiathèque départementale des Deux-Sèvres, Région Nouvelle Aquitaine, Sofia et DRAC.
- ▶ D'autoriser M. le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 5 novembre 2025
Et ont signé Le Président et la Secrétaire de séance

La secrétaire de séance,
Micheline REAULT

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20251106-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-11-2025

Publication le : 06-11-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48